

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Setrag accélère les travaux sur la voie ferrée

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre du Programme de remise à niveau (PRN) de la voie ferrée lancé pour la période comprise entre 2016 et 2024, le ministre des Transports, Brice Paillat, a poursuivi ses visites de terrain. Après s'être rendu sur les zones instables de Ntoun au PK 41, d'Andem au PK54+600 et de Mbel au PK 126-129+500, le membre du gouvernement s'est déporté dans la zone de Boué pour constater l'effectivité de l'avancement des travaux et de la production des traverses en béton bibloc. Le directeur de la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag), Christian Magni, en a, à cette occasion, expliqué le mode de fabrication au ministre de tutelle. " Nous constatons aujourd'hui que cette usine est opérationnelle et qu'elle va respecter les délais fixés, no-

tamment la production de 1 million de traverses en béton à l'échéance 2024", a souligné Félix Onkeya, président du comité de suivi du PRN.

" Le sens de ma visite ici est de m'assurer que la Setrag, qui a la responsabilité de la gestion de l'infrastructure, dont l'Etat est le propriétaire, le fasse dans les délais impartis, et que notre chemin de fer soit sécurisé. Il faut que notre chemin de fer soit plus sûr", a insisté le membre du gouvernement.

Pour rappel, le budget de financement du Programme de remise à niveau du chemin de fer alloué par la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) a été revu à la hausse à 333 milliards de francs au lieu de 207 milliards comme annoncé au départ. Selon les prévisions du gouvernement, la fin des travaux a été ramenée pour cette fin d'année 2021.



Les travaux en cours vont garantir plus de sécurité sur la voie ferrée.

Tourisme : un futur complexe commercial et hôtelier à Moanda

MSM
Libreville/Gabon

Le président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), Fortunato Ofa Mbo Nchama, et le directeur général de Serus Investissement S.A., Serge Maurille Myboto, ont procédé dernièrement à Libreville à la signature d'un accord de financement d'un montant d'un milliard de francs CFA pour la construction d'un complexe commercial et hôtelier à Moanda. La mise en place de ce financement accordé par la BDEAC permettra la construction d'une structure commerciale de haut standing dans la ville minière, capable de répondre aux besoins d'une population en

pleine croissance. Cette structure comprendra un supermarché d'une superficie de 2 453 m², un hôtel-appartement de 23 chambres et 18 suites, des appartements, des bureaux, des espaces commerciaux et un parking. " Cette opération de la BDEAC au Gabon présente de nombreux avantages socio-économiques, à savoir, la réduction du chômage à travers la création d'environ 312 emplois directs et 624 emplois indirects durant la phase de construction et 234 emplois directs et 468 emplois indirects durant la phase d'exploitation, la contribution à l'accroissement du produit intérieur brut de la ville de Moanda, l'augmentation des revenus fiscaux de l'Etat, etc. ", s'est réjoui le promoteur.

Lutte anti-braconnage : OPJ et APJ de l'Estuaire mieux outillés



Photo de famille au terme de la journée de formation.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le ministère en charge des Eaux et Forêts et l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice viennent d'organiser un atelier de renforcement des capacités des Officiers de police judiciaire et Agents de police judiciaire (OPJ/APJ) en matière de protection de la faune sauvage. La formation, qui s'est déroulée du 21 au 22 mai dernier dans les locaux abritant le département ministériel, constitue une des activités de la composante 2 du Projet éléphants, financé par l'Agence française de dé-

veloppement (AFD) et mis en œuvre par la Direction générale de la faune et des aires protégées (DGFAP) et l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN). Au cours de ces deux journées, sept (7) thèmes ont été abordés : la réglementation en matière de chasse et de commercialisation des produits de la faune sauvage ; la convention CITES ; la loi sur les parcs nationaux : infractions et sanctions ; le trafic de la faune sauvage : cas de saisies des produits de la faune sauvage ; la procédure pénale générale ; les spécificités procédurales en matière d'eaux et forêts et les règles d'éthique et de déontologie, en plus de l'étude de cas pratiques. Les participants ont été entrete-

nus par des magistrats du Palais de justice de Libreville. L'objectif étant de renforcer les capacités des OPJ/APJ à identifier correctement les infractions, établir un procès-verbal dans les normes en matière d'eaux et forêts, impliquer encore davantage les corps d'Etat dans le processus de lutte contre le trafic d'ivoire au Gabon et dans la sous-région, en sus de créer une dynamique de réseau afin de partager les expériences et informations en matière d'application de la loi sur la faune. Pour rappel, cet atelier de formation de Libreville intervient, après ceux organisés à Lambaréné, Makokou, Port-Gentil, Tchibanga, Mouila, Oyem, Koula-Moutou et Franceville.